

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1076

28 mai 2009

SOMMAIRE

3 Rives Holding S.A.	51605	Iberis Holding S.A.	51614
Aboukir Maritime S.A.	51610	Iberofinance S.A.	51604
A.C.G. S.A.	51618	Immobilière Ciel S.A.	51615
Alerno Holding S.A.	51610	Inhalux	51607
Alza Imo Invest S.A.	51608	Inno Progress S.A.	51637
Ana Holding S.A.	51606	Inter Mega S.A.	51612
Avalanche S.A.	51602	Kravatski Invest S.A.	51615
Billecart Expansion Holdings S.A.	51633	Lakumo Holding S.A.	51603
Blue Lux S.A.	51605	Lamsteed S.A.	51603
Blueventure Investment S.A.	51616	Lippe Holding S.A.	51609
Bomec Holding S.A.	51609	Loundi S.A.	51619
BPER International Sicav	51611	Mavica Investments S.A.	51619
Campria Capital Holding S.A.	51607	Morea Finance S.A.	51648
Capital International Fund Japan	51620	Neutral Holding S.A.	51618
Capitalium International S.A.	51605	Nielsen Structure Finance S.A.	51621
Clairam S.A.	51602	Nimie S.A.	51604
Clio S.A.	51611	Oevole Anlage A.G.	51603
Cobano S.A.	51620	Outre-Mer Invest S.A.	51617
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	51613	Primigenia S.A., SPF	51615
Compagnie Financière Pascal S.A.	51604	Project Value Investors S.A.	51616
Coronas Investment S.A.	51612	PT-COM	51648
Eastcare Invest S.A.	51617	RANCOIS Holding S.A.	51609
Faune Holding S.A.	51614	Sagetec S.A.	51621
Financière Asturias S.A.	51606	saint-paul luxembourg	51622
Financière Hobby S.A.	51608	Say Holding	51620
Finaxos S.A.	51621	Second Euro Industrial Unna S.à r.l.	51622
Florentine S.A.	51609	Sofindex	51617
Furiano SA	51608	Swedbank Robur International	51612
GED S.A.	51610	Traviata Holding S.A.	51618
Global Corporate Investments S.A.	51614	Trimolux S.A.	51645
Globe Interfin S.A.	51616	Triparion S.A.	51607
HAIG premium Fund FIS	51630	United Professional Media S.à r.l.	51630
Harmony Finance S.A.	51602	Vahina	51619
Hill 27 S.A.	51613	Viburno S.A.	51620
Ibérique de Participations S.A.	51613	WATAMAR & Cie S.A.	51640
		Weldpart S.A.	51606

Clairam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 69.720.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2009* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057118/10/18.

Avalanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 47.935.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2009* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009060167/1017/16.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061987/795/19.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.143.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated May 4, 2009 could not validly act on said item.

Notice of Meeting

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *July 1st, 2009* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009061991/795/18.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2009* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061992/795/16.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mai 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2009* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061993/795/19.

Iberofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 73.499.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 15 juin 2009 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061977/1267/17.

Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 19 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061979/1267/17.

Compagnie Financière Pascal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.856.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 11 juin 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061965/755/19.

Capitalium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.835.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2009* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061982/795/17.

Blue Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.468.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009056298/10/18.

3 Rives Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 90.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 juin 2009* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009056299/10/18.

Financière Asturias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 85.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2009 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009056297/10/18.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2009 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059003/755/19.

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061927/795/16.

Inhalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 35.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra au siège social le lundi 15 juin 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2008 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Elections
4. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061931/3560/15.

Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 18 juin 2009 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061971/1267/15.

Triparion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 101.110.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2009 à 16.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2008;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2008;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Remplacement des membres du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
6. Modification de l'adresse du siège social de la société;
7. Divers.

Les administrateurs

Signatures

Référence de publication: 2009056917/536/23.

Financière Hobby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 18 juin 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009061972/1267/15.

Furiano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.137.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 18 juin 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009061973/1267/15.

Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2009 à 10.00 au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2008;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2008;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Remplacement des membres du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
6. Modification de l'adresse du siège social de la société;
7. Divers.

Les administrateurs

*Signatures*Référence de publication: 2009056919/536/23.

Florentine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.938.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009060165/1017/16.

Bomec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.535.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 juin 2009 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007 et 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061929/788/16.

Lippe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.093.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 16 juin 2009 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061958/29/16.

RANCOIS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

51610

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi le 16 juin 2009 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061959/29/16.

GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.291.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on June 8, 2009 at 4.40 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results as of December 31, 2008.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Discharge to the resigning director, Mr. Pietro LONGO, for the performance of his mandate.
6. Ratification of the appointment of Mr. Xavier SOULARD, coopted as director on November 4, 2008 and definitive appointment of Mr. Xavier SOULARD as director until the end of the statutory general shareholders meeting of 2010.
7. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2009059000/29/21.

Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.126.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 16 juin 2009 à 13:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061966/1267/16.

Alerno Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 8.773.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

51611

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 16 juin 2009 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061969/1267/16.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061983/795/15.

BPER International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.517.

Shareholders are kindly invited to attend the

GENERAL MEETING

of Shareholders of BPER International SICAV (the "Company") which will be held at the Administrative Office of the Company, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on June 17, 2009 at 11:00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Notice on the ordinary general meeting of 20 May 2009, which was not held on the specified statutory date as the financial statements per December 31, 2008 were not available in due time
2. Hearing and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor of the Company
3. Approval of the audited accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2008
4. Decision on allocation of net profits
5. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2008
6. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors
7. Appointment of the Auditor
8. Miscellaneous

NOTES

The resolutions on the agenda of the Meeting do not require any quorum and are passed by majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Holder of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on June 12, 2009.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against deposit of said share certificates. The proxies must be sent to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. and have to be in the possession of BPER International SICAV c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on June 12, 2009.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof will have been concluded.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009061962/755/34.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.975.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2009* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061984/795/15.

Inter Mega S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.234.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2009* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061990/795/15.

Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL (the "Meeting") for the financial year ending on 31 December 2008 shall be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, on *5 June 2009* at 2.00 p.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To approve the report of the board of directors (collegially referred to as the "Board" and individually as the "Directors") and the report of the external auditors (the "Auditors") for the year ended on 31 December 2008.
2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2008.
3. To grant discharge to the Directors and the Auditors with respect to the performance of their respective duties for the year ended on 31 December 2008.
4. To re-appoint the Auditors as well as the Directors, with the exception of Mr Johan Grevelius, until the next annual general meeting to be held in 2010.
5. To address any other business, which may be properly brought before the Meeting.

The Shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the Meeting and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. A Proxy Form is available at the Company registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (fax: + 352 404903) as well as at the registered office of SWEDBANK ROBUR AB, 105 34 Stockholm, Sweden (fax: + 46 8 585 91854).

Proxy Forms should be returned to the registered office of the Company (to the attention of Head of Operations) or to the registered office of SWEDBANK ROBUR AB, 105 34 Stockholm, Sweden (to the attention of Head of Legal) before 5 pm (Luxembourg time) on 3 June 2009 as further detailed on the Proxy Form.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009057690/260/30.

Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.448.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2009* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061988/795/15.

Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *16 juin 2009* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061975/1267/15.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2009* à 11.00 heures au siège social afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur Indépendant sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 (en USD) et des comptes consolidés au 31 décembre 2008 (en USD); affectation du résultat; attribution d'un dividende par action;
3. Décharge aux administrateurs et au Réviseur Indépendant pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2008;

4. Elections statutaires des Administrateurs et du Réviseur Indépendant;
5. Rachat d'actions propres: autorisation à conférer au Conseil;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Luxembourg: Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, Luxembourg

Suisse: PKB PRIVATBANK A.G., Lugano

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire.

Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060166/1017/26.

Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 17 juin 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061974/1267/16.

Iberis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 15 juin 2009 à 13:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061976/1267/16.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 18 juin 2009 à 15.10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Non-renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance de M. Pietro LONGO, et décharge.
7. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061955/29/28.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 17 juin 2009 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061978/1267/16.

Primigenia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.274.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061994/795/17.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

51616

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi 8 juin 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de M. Pietro LONGO dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de M. Hugo FROMENT et Mme Virginie DOHOGNE dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009059001/29/24.

Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2009 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061985/795/15.

Blueventure Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.144.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2009 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061981/795/16.

Project Value Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 142.752.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

51617

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 18 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061980/1267/16.

Eastcare Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 140.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2009 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054259/696/15.

Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058106/534/16.

Sofindex, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 43.380.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die ausserordentlich an der Adresse des Gesellschaftssitzes, am 8. Juni 2009 um 10.00 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage der Jahresabschlüsse und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung der Jahresabschlüsse sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009058110/534/17.

A.C.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.415.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 9 juin 2009 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058298/550/17.

Neutral Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 9 juin 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires.
3. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprises.
4. Présentation et approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058763/17.

Traviata Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.993.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2009 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination du Commissaire aux Comptes;

7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009056300/10/19.

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2009 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054261/696/15.

Vahina, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 juin 2009 à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058112/534/16.

Loundi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.295.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059659/788/17.

Say Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.242.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 8 juin 2009 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009059002/29/16.

Capital International Fund Japan, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié au 20 avril 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Capital International Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009057573/9.

(090068844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Cobano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 140.669.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059658/788/16.

Viburno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.278.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059664/788/17.

Sagetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 65.919.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 juin 2009 à 19.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059674/506/17.

Nielsen Structure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.535.

*Extrait du procès-verbal
du Conseil d'Administration tenu le 3 avril 2009*

Le Conseil d'Administration décide, conformément à l'article 12 des statuts, de nommer pour les exercices clôturés au 30.06.2007, au 30.06.2008 et au 30.06.2009, la société ALTER AUDIT, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIELSEN STRUCTURE FINANCE S.A., Société Anonyme de Titrisation

Signature

Référence de publication: 2009060054/15.

(090069518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Finaxos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 108.014.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 juin 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059671/506/16.

Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.400.

RECTIFICATIF

Dans l'extrait des résolutions du 1^{er} avril 2009 publié au Mémorial C n° 1059 du 25 mai 2009, page 50832, il y a lieu de rectifier l'orthographe de l'adresse du nouveau siège social de la société:

au lieu de: «(...) au 412F, roue d'Esch, L-1030 Luxembourg.»,

lire: «(...) au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.»

Référence de publication: 2009061788/11.

saint-paul luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 8.170.

PROJET DE SCISSION

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de la société anonyme SAINT-PAUL LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.170,

représenté aux fins des présentes par Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg agissant en qualité de mandataire spécial en vertu d'un pouvoir conféré par décision du 29 avril 2009.

Un extrait de cette décision restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel conseil d'administration, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de scission dont il a arrêté les termes et modalités:

Dispositions du projet de scission

Description de la société à scinder et présentation de la scission:

- SAINT-PAUL Luxembourg est une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, et elle est inscrite depuis le 17 février 1910 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 8.170. Elle a été constituée par acte reçu par Maître Jacques Welbes, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1886, publié au Mémorial C de 1886. Son capital social s'élève à vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées. Au 1^{er} janvier 2009, date effective de la scission, son capital s'élevait à trente-deux millions d'euros (EUR 32.000.000,-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions de classe A avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, et par six mille (6.000) actions de classe B sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale. Les six mille (6.000) actions de classe B ont été annulées par décision de réduction du capital prise aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné en date du 29 avril 2009. Préalablement à la décision de réalisation de la scission à prendre par l'assemblée générale, le capital de la société sera augmenté d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par incorporation de réserves disponibles et moyennant émission de quatre mille (4.000) actions à souscrire par les actionnaires existants en proportion de leur participation, le portant à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- La société a pour objet l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, avec les accessoires qui s'y rattachent, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audio-visuel. La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la régie publicitaire et toutes entreprises et prestations en matière de publicité et de communication publicitaire par tous moyens et supports et notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, supports écrits, audiovisuels, radiophoniques et électroniques, analogiques ou numériques, y compris le réseau Internet. Elle pourra faire toutes opérations artisanales, commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra en outre s'intéresser, par voie de participations, dans toutes autres affaires, entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

- Les vingt-six mille (26.000) actions représentatives du capital social sont les seuls titres existant actuellement émis par la Société et il n'y a ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni titres sous quelque désignation que ce soit conférant à leur porteur un droit de vote ou un quelconque droit préférentiel.

- Dans le cadre d'une restructuration estimée nécessaire, le conseil d'administration a considéré que la scission de la Société en deux entités nouvelles était le moyen le plus approprié pour atteindre le résultat voulu en toute neutralité fiscale.

- Dès lors, le conseil d'administration de la Société a décidé de proposer aux actionnaires de la Société sa scission par apport de tous ses actifs et passifs à deux (2) sociétés anonymes nouvelles à constituer, ci-après dénommées les «Sociétés Nouvelles», sous les dénominations et caractéristiques suivantes:

* «Saint-Paul Immobilier S.A.», avec siège social L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, au capital social de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

* «Saint-Paul Luxembourg S.A.», avec siège social L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, au capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

- Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Société Scindée transférera, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, aux deux Sociétés Nouvelles à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») qui se tiendra à Luxembourg devant notaire au minimum un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Conditions et modalités de la scission:

Condition préalable:

La scission proposée aux termes du présent projet ne pourra se réaliser que si:

- La fusion par absorption de Société Immobilière Saint-Paul S.A. par Saint-Paul Luxembourg a été préalablement réalisée;
- La fusion par absorption de l'Imprimerie de Wiltz S.A. par Saint-Paul Participations a été préalablement réalisée;
- La fusion par absorption de l'Imprimerie du Nord S.A. par Saint-Paul Participations a été préalablement réalisée;
- La fusion par absorption de Saint-Paul Participations par Saint-Paul Luxembourg a été préalablement réalisée.

Attribution des actions - Absence de rapport d'échange

Les actions de chacune des nouvelles sociétés sont attribuées aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leurs droits dans le capital de cette société, à savoir neuf mille deux cent quatre-vingt-douze dix-millièmes (9.292/10.000 ou 92,92%) pour l'actionnaire majoritaire et sept cent huit dix-millièmes (708/10.000 ou 7,08%) pour l'actionnaire minoritaire.

Dès lors, conformément à l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de scission ne doit pas faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit destiné aux associés, établi par un réviseur d'entreprises.

Modalités de remise des actions des sociétés bénéficiaires:

Les actions des deux sociétés nouvelles seront remises aux actionnaires par inscription au registre des actions nominatives des deux nouvelles sociétés à la date de leur constitution, soit la date d'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la société scindée.

Date effective:

Les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des nouvelles sociétés à compter du 1^{er} janvier 2009 dans la mesure où elles se rapportent aux actifs et passifs repris respectivement par chacune des sociétés nouvelles.

Objet social:

- Saint-Paul Immobilier S.A.:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, à l'acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation, la location pour quelque durée que ce soit, la mise à disposition, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés immobilières, biens ou patrimoines immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans que cette énumération puisse être interprétée comme exhaustive.

Elle pourra en outre avoir comme activité la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites légales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- Saint-Paul Luxembourg S.A.:

«La société a pour objet l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, avec les accessoires qui s'y rattachent, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audio-visuel.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la régie publicitaire et toutes entreprises et prestations en matière de publicité et de communication publicitaire par tous moyens et supports et notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, supports écrits, audiovisuels, radiophoniques et électroniques, analogiques ou numériques, y compris le réseau Internet.

Elle pourra faire toutes opérations artisanales, commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra en outre s'intéresser, par voie de participations, dans toutes autres affaires, entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.»

Droit aux bénéfices:

Les actions nouvelles conféreront le droit de participer aux bénéfices des sociétés à compter du 1^{er} janvier 2009.

Avantages particuliers:

Aucun avantage particulier ne sera attribué à l'expert au sens de l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales ni aux membres du conseil d'administration, ni au réviseur d'entreprises de la société à scinder.

Répartition des éléments du patrimoine:

Les éléments du patrimoine actif et passif de Saint-Paul Luxembourg, recomposés suite aux fusions qui seront réalisées et qui seront transmis de plein droit à chacune des sociétés par l'effet de la scission, seront répartis de la manière suivante:

	Saint-Paul Luxembourg Avant scission	Saint-Paul Immobilier S.A. Après scission	Saint-Paul Luxembourg S.A. Après scission
Les montants sont exprimés en milliers d'euros			
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	11,66	11,66	0
Immobilisations corporelles	53.950,22	39.991,40	13.958,82
Immobilisations financières	26.549,33	52,28	26.497,05
Total actif immobilisé	80.511,22	40.055,35	40.455,87
Actif circulant			
Stocks et encours	2.526,05	0	2.526,05
Créances	20.124,25	3.185,37	16.938,88
Avoirs en banques, CCP et caisse:	3.742,87	46,72	3.696,15
Total actif circulant	26.393,16	3.232,09	23.161,07
Comptes de régularisation	40,98		40,98
Total général	106.945,36	43.287,44	63.657,92
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital souscrit	30.000,00	20.000,00	10.000,00
Réserve légale	3.000,00	2.000,00	1.000,00
Résultats reportés	12.539,84	11.159,10	1.380,74
Total capitaux propres	45.539,84	33.159,10	12.380,74
Provisions pour risques et charges	5.305,20	1.405,00	3.900,20
Dettes	53.836,82	8.723,34	45.113,48
Comptes de régularisation	2.263,50	0	2.263,50
Total général	106.945,36	43.287,44	63.657,92

Personnel employé par la Société:

L'ensemble du personnel de la société Saint-Paul Luxembourg après les fusions intervenues ainsi que ses obligations en qualité d'employeur et tous les actifs et passifs s'y rapportant en vertu d'un contrat de travail sont transférés par l'effet de la scission en vertu de conventions spécifiques.

En conformité avec les dispositions du code du travail instauré le 31 juillet 2006, le conseil d'administration de la Société informera en temps voulu tous les intéressés sur les raisons et les conséquences juridiques, économiques et sociales de la scission ainsi que les mesures envisagées, étant d'ores et déjà entendu que les conditions salariales de chaque travailleur demeurent inchangées.

Immeubles:

Il est signalé que le patrimoine de la Société Scindée comprend notamment des immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg.

Le transfert des droits réels n'étant opposable aux tiers que dans les conditions prévues par les lois spéciales qui régissent ces opérations, il y aura lieu d'accomplir les formalités requises auprès de Bureau de la Conservation des Hypothèques compétent.

Conséquences de la scission:

Cette scission par constitution de nouvelles sociétés entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 303 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ainsi, par l'effet de la scission, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée sera de plein droit transmis aux sociétés nouvelles, et ce tant entre les sociétés participant à la scission qu'à l'égard des tiers, les actionnaires de la société scindée deviendront actionnaires d'une ou des deux sociétés nouvelles, conformément à la répartition prévue au projet de scission, la société scindée Saint-Paul Luxembourg sera dissoute sans liquidation et cessera d'exister et toutes les actions représentant son capital social seront annulées.

Affectation résiduelle:

S'il devait s'avérer que des engagements ou des éléments d'actifs et de passifs relevant du patrimoine de la société scindée n'ont pas été attribués de manière formelle, tous biens et droits immobiliers sont à attribuer à la société Saint-Paul Immobilière S.A. et tous les autres à la société Saint-Paul Luxembourg S.A.

Rapport du Réviseur:

La société BDO Compagnie Fiduciaire, Réviseur d'entreprises à Luxembourg, est désignée aux fins d'établir le rapport sur les apports autres qu'en numéraire dans le cadre de l'article 26-1 des sociétés commerciales.

Modifications au projet:

Un ou plusieurs points du présent projet de scission pourra toujours être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

STATUTS

Les statuts des deux nouvelles sociétés seront conformes aux projets qui suivent:

- Saint-Paul Immobilier S.A.:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination «Saint-Paul Immobilier S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, prise par acte notarié.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, à l'acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation, la location pour quelque durée que ce soit, la mise à disposition, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés immobilières, biens ou patrimoines immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans que cette énumération puisse être interprétée comme exhaustive.

Elle pourra en outre avoir comme activité la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites légales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, email ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915, ses modifications ultérieures et les statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. La société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 13. La société est surveillée par un commissaire aux comptes désigné par l'assemblée générale.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire se réunit de droit chaque année le troisième mercredi après Pâques à cinq heures de l'après-midi dans la commune du siège social.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 17. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces au commissaire aux comptes avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions légales.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

- Saint-Paul Luxembourg S.A.:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination «Saint-Paul Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale prise dans les formes requises pour les modifications statutaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, avec les accessoires qui s'y rattachent, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audio-visuel.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la régie publicitaire et toutes entreprises et prestations en matière de publicité et de communication publicitaire par tous moyens et supports et notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, supports écrits, audiovisuels, radiophoniques et électroniques, analogiques ou numériques, y compris le réseau Internet.

Elle pourra faire toutes opérations artisanales, commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra en outre s'intéresser, par voie de participations, dans toutes autres affaires, entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut racheter ses propres actions, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après «la Loi»).

Administration

Nomination des membres du conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quinze ans révolus. Elle pourra toutefois être portée à quatre-vingts ans sur décision expresse de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Fonctionnement

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président qui le remplace. En cas d'empêchement du président et du vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, remplace le président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, email ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Pouvoirs

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi.

Délégations

Gestion journalière:

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Directeurs:

Art. 12. Le conseil d'administration pourra nommer un directeur général et éventuellement, un ou plusieurs directeurs, directeurs adjoints et sous-directeurs dont il détermine les attributions et émoluments.

Art. 13. Le directeur général pourvoit à l'organisation des services dont le personnel est sous ses ordres.

Il donne son avis au conseil d'administration sur les propositions relatives à la nomination, à la révocation et à la fixation des salaires et traitements du personnel.

Il exécute les décisions du conseil d'administration, il fait tous les actes conservatoires et poursuit le recouvrement des créances de la société.

Il est placé sous l'autorité du président du conseil d'administration pris en sa qualité de représentant de ce conseil, et le tient en tout temps au courant des affaires qui lui ont été confiées.

Comité de direction

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer, de cas en cas et dans les limites qu'il détermine, des pouvoirs de décision à un comité dénommé «comité de direction».

Ce comité est composé au moins de trois membres désignés par le conseil d'administration et révocables par lui à tout moment. Il est présidé par le Directeur Général.

Le comité de direction se réunit sur convocation, même orale, du Directeur Général, qui n'aura pas à respecter de délais à cet effet. Il fera régulièrement rapport au conseil d'administration des décisions qu'il aura prises dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés.

Le conseil d'administration peut déléguer la fixation des grilles de rémunération des ouvriers et employés, rangs trois et suivants de l'organigramme interne, au comité de direction.

En tout état de cause, le conseil d'administration doit donner son accord aux lignes directrices suivies en matière de rémunération et d'impact budgétaire afférent.

Comité de rémunération

Art. 15. Le conseil d'administration peut déléguer la fixation des émoluments des membres de la direction, rangs supérieurs de l'organigramme interne, à un comité de rémunération. Ce dernier est présidé par le président du conseil d'administration et composé de trois membres au moins désignés par ledit conseil et révocables par lui à tout moment.

Comité éditorial

Art. 16. Le conseil d'administration peut instituer un comité dénommé «comité éditorial» dont l'avis consultatif est sollicité en toute matière touchant les rédactions, les médias ou la politique éditoriale. Ce comité est composé des rédacteurs en chef et il est présidé par le directeur des rédactions qui en convoquera la réunion, même oralement et sans avoir à respecter de délais à cet effet.

Représentation

Art. 17. La société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Le cas échéant, la signature de l'administrateur délégué ou du délégué à la gestion journalière engagera la société dans le cadre et les limites de cette gestion.

Pour les actes de disposition immobilière, la signature conjointe de deux administrateurs est en tous cas exigée.

Le directeur général peut engager la société jusqu'à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) sans en référer au préalable au président du conseil d'administration.

Surveillance

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, désignés par l'assemblée générale sur proposition du comité mixte d'entreprise dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables.

Il est également institué un comité d'audit interne de trois membres au moins désignés par l'assemblée générale et révocables par elle à tout moment. Le comité d'audit a pour mission le contrôle de gestion de la société sur les plans comptable et financier, ainsi que le contrôle de l'orientation financière mise en œuvre par le conseil d'administration.

Le comité d'audit est présidé par le président du conseil d'administration.

Assemblée générale

Art. 19. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire se réunit de droit chaque année le troisième mercredi après Pâques à cinq heures de l'après-midi dans la commune du siège social.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 21. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 22. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s).

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions légales.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Suite à la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera conformément à la Loi de la manière décidée par l'assemblée générale.

Disposition générale

Art. 26. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de scission, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHILTZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 mai 2009. Relation: ECH/2009/617. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009060327/201/409.

(090073961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

HAIG premium Fund FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Für diesen Fonds der als spezialisierter Investmentfonds nach Luxemburger Recht (Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds) gegründet wurde gelten die Bestimmungen des Verwaltungsreglements, das am 27.04.2009 in Kraft trat und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 27.04.2009.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009058696/11.

(090069801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

United Professional Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 426.618.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.550.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Donytel Limited, a company incorporated and existing under the laws of Ireland under registration number 454342, having its registered office at 68, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, represented by Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 2009, being the sole shareholder of United Professional Media S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 96.550, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 13th October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1216 on 18th November 2003.

The appearing person declared and requested the notary to state that:

1. the sole shareholder holds all four million two hundred sixty-six thousand one hundred eighty (4,266,180) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. the sole shareholder declared having had full knowledge of the items on the agenda of the meeting and waived any rights to prior notice.

3. on 14th January 2008, the board of managers of the Company has approved the absorption by the Company of its wholly owned subsidiary CMPi Holdings BV S.à r.l.

4. on 24th March 2009, the sole shareholder requested the convening of a general meeting of the shareholders of the Company pursuant to the provisions of article 279 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law on Commercial Companies"). The board of managers convened the sole shareholder to resolve upon the merger proposal published in the Mémorial number 561 on 14th March 2009.

5. the agenda of the meeting was as follows:

A. presentation of the merger proposal published in the Mémorial number 561 on 14th March 2009 with respect to the merger through the acquisition by the Company of CMPi Holdings B.V. S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Netherlands, having transferred its principal establishment to 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as recorded by a deed of the undersigned notary on 11th November 2003, published in the Mémorial number 178 of 12th February 2004, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 97.938 (for Dutch purposes: CMPi Holdings B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under file number: 34136097) (the "Absorbed Company"), a wholly-owned subsidiary of the Company;

B. approval of the merger proposal and decision to merge in accordance with the provision of articles 278 to 280 of the Law on Commercial Companies and the transfer upon the dissolution without liquidation of the Absorbed Company of all assets, liabilities and rights and obligations of the Absorbed Company to the Company;

C. cancellation of all the shares held by the Company in the Absorbed Company;

D. miscellaneous.

Thereafter the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole shareholder acknowledged having had full knowledge of the merger proposal as published in the Memorial number 561 on 14th March 2009 (the "Merger Proposal") pursuant to which the Company and the Absorbed Company will merge.

The merger between the Company and Absorbed Company shall be implemented through the absorption of the Absorbed Company and the taking over of all its assets and liabilities, rights and obligations, without exception or reserves, by the Company.

To the extent that the Company holds 100 % of the issued share capital of the Absorbed Company, the merger will be implemented pursuant to the provisions of articles 278 to 280 of the Law on Commercial Companies.

The sole shareholder noted and acknowledged that the Merger Proposal has been duly approved by the board of managers of each of the Company and the Absorbed Company and executed on behalf of the respective board of managers on 3rd March 2009 and published in the Memorial number 561 of 14th March 2009, in accordance with the provisions of article 262 of the Law on Commercial Companies.

Second resolution

The sole shareholder resolved to approve the Merger Proposal, as published in the Memorial number 561 of 14th March 2009 in all its provisions, without exception or reserves.

The sole shareholder resolved to merge the Absorbed Company into the Company through the absorption of the Absorbed Company by the Company in accordance with the provisions of articles 278 to 280 of the Law on Commercial Companies.

The sole shareholder resolved to approve the taking over of all assets, liabilities, rights and obligations of the Absorbed Company by the Company.

Third resolution

The sole shareholder acknowledged and approved that the merger shall become effective on the date of the present deed.

The sole shareholder acknowledged and approved that from an accounting point of view, the effective date of the merger is set at 1st January 2009 without prejudice of the rights of third parties in accordance with the provisions of article 273 of the Law on Commercial Companies.

Fourth resolution

As result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to cancel all shares held by the Company in the Absorbed Company.

Statement

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company, and the Merger Proposal.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the merger of the Company with CMPi Holdings B.V. S.à.r.l. are estimated at seven thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille neuf, le seizième jour du mois d'avril.

Par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

Donytel Limited, une société constituée et existante suivant le droit irlandais sous le numéro d'immatriculation 454342, ayant son siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, représentée par M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée d'avril 2009, étant l'associé unique de United Professional Media S.à.r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.550, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1216 du 18 novembre 2003.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les quatre million deux cents soixante-six mille cent quatre-vingt (4.266.180) parts sociales émises par la Société de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre de jour.

2. L'associé unique a déclaré avoir pleine connaissance de tous les points portés à l'ordre du jour et a renoncé à tout droit à une convocation préalable.

3. Le 14 janvier 2008, le conseil de gérance de la Société a approuvé l'absorption par la Société de sa filiale entièrement détenue CMPi Holdings B.V. S.à.r.l.

4. Le 24 mars 2009, l'associé unique a demandé la convocation d'une assemblée générale des associés de la Société en vertu des dispositions de l'article 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). Le conseil de gérance a convoqué l'associé unique afin de prendre une résolution sur le projet de fusion publié au Mémorial numéro 561 le 14 mars 2009.

5. l'ordre de jour de l'assemblée était comme suit:

A. présentation du projet de fusion publié au Mémorial numéro 561 le 14 mars 2009 concernant la fusion au moyen de l'acquisition par la Société de CMPi Holdings B. V. S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant les lois des Pays-Bas, ayant transféré son établissement principal au 17, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en vertu d'un acte du notaire instrumentant le 11 novembre 2003, publié au Mémorial numéro 178 du 12 février 2004, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.938 (pour des raisons néerlandaises: CMPi Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège statutaire à Amsterdam et immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro d'inscription: 34136097) (la "Société Absorbée"), une filiale entièrement détenue par la Société;

B. approbation du projet de fusion et décision de fusionner suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de tous les avoirs actifs et passifs et droits et obligations de la Société Absorbée à la Société;

C. annulation de toutes les parts sociales détenues par la Société dans la Société Absorbée;

D. divers.

Suite à quoi les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique a confirmé avoir eu parfaite connaissance du projet de fusion, tel que publié au Mémorial 561 le 14 mars 2009 (le "Projet de Fusion") suivant lequel la Société et la Société Absorbée fusionneront.

La fusion entre la Société et la Société Absorbée sera réalisée par l'absorption de la Société Absorbée et la reprise de tous ses avoirs actifs et passifs, droits et obligations, sans exception et réserves, par la Société.

Dans la mesure où la Société détient 100% du capital émis de Société Absorbée, la fusion sera réalisée suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

L'associé unique a noté et confirmé que le projet de fusion a été dûment approuvé par le conseil de gérance de la Société et celui de la Société Absorbée et signé au nom des conseils de gérance respectifs le 3 mars 2009 et publié au Mémorial numéro 561 du 14 mars 2009, conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion, tel que publié au Mémorial numéro 561 du 14 mars 2009 dans toutes ses dispositions, sans exception ni réserves.

L'associé unique a décidé de réaliser la fusion de la Société Absorbée avec la Société au moyen de l'absorption de la Société Absorbée par la Société conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

L'associé unique a décidé d'approuver la reprise de tous les avoirs actifs et passifs, droits et obligations de la Société Absorbée par la Société.

Troisième résolution

L'associé unique a confirmé et approuvé que la fusion prendra effet à la date du présent acte.

L'associé unique a confirmé et approuvé que d'un point de vue comptable, la date de prise d'effet de la fusion est fixée au 1^{er} janvier 2009, sans préjudice des droits des tiers conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique a décidé d'annuler toutes les parts sociales détenues par la Société dans la Société Absorbée.

Attestation

Le notaire instrumentant déclare et certifie l'existence et la légalité des actes et formalités de la fusion exécutés par la Société Absorbante, et du Projet de Fusion.

Dépenses

Tous les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société suite à la fusion de la Société avec CMPi Holdings B.V. S.à.r.l., sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande du même comparant en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après avoir lu le procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. de Haan, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009060672/211/167.

(090070232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of April.

Before Us, Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 27.288 (NIN 1988 4000 214),

incorporated by deed established by the notary Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on the 18th of January, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 90 of April 6, 1988, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the said notary Tom METZLER on the 24th of March 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 205 of July 26, 1989;

- by deed of the said notary Tom METZLER on the 27th of May 1991, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 447 of November 28, 1991;

- by deed of the notary Edmond SCHROEDER, then residing in Mersch, on the 10th of January 1996, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 171 of April 5th, 1996;

- by deed of the notary Gérard LECUIT, then residing in Hesperange, acting on behalf of his colleague the said notary Edmond SCHROEDER, on the 31st of March 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of June 29, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro pursuant to a decision taken by the ordinary general meeting on the 14 of December 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1751 of December 9, 2002.

The corporate capital is set at two million three hundred seventy-eight thousand four hundred thirty-nine Euro twenty-one Cents (€ 2.378.439,21), represented by forty-seven thousand nine hundred seventy-three (47.973) shares having a par value of forty-nine point five thousand seven hundred eighty-seven Euro (€ 49,5787) each.

The meeting is presided by Mr. Max GALOWICH, lawyer, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

who appoints as secretary Mr. Max FUNCK, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Georges GREDT, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 3 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 3. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and manage any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2) Amendment of article 22 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 22. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

3) Cancellation of the authorized capital and amendment of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. The corporate capital is set at two million three hundred seventy-eight thousand four hundred thirty-nine Euro twenty-one Cents (€ 2.378.439,21), divided into forty-seven thousand nine hundred seventy-three (47.973) shares with a par value of forty-nine point five thousand seven hundred eighty-seven Euro (€ 49,5787) each.

4) Amendment of the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 15. (paragraph 1): The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the last Friday of June at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

5) Cancellation of article 13 of the articles of incorporation.

6) Renumbering of articles 14 to 22 of the articles of incorporation.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda and the text of the amendments in:

- the "Memorial C": Number 801 on April 15, 2009 and Number 85 on April 22, 2009.
- the "Letzebuenger Journal" on the April 15, 2009 and April 22, 2009.
- by registered mail sent to the registered shareholder on the 21st of April 2009.

IV. It appears from the attendance list, that from the forty-seven thousand nine hundred seventy-three (47.973) shares issued, forty-five thousand thirty-seven (45.037) shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting asserts that the majority of 2/3 of the outspoken votes is against the submitted modification.

This modification is removed from the agenda.

24.553 have voted for, 20.484 have voted against the submitted modification.

Second resolution

The meeting decides to amend article 22 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 22. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Third resolution

The meeting decides to cancel the authorized capital and to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. The corporate capital is set at two million three hundred seventy-eight thousand four hundred thirty-nine Euro twenty-one Cents (€ 2.378.439,21), divided into forty-seven thousand nine hundred seventy-three (47.973) shares with a par value of forty-nine point five thousand seven hundred eighty-seven Euro (€ 49,5787) each.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 15. (paragraph 1): The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the last Friday of June at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Fifth resolution

The meeting decides to cancel article 13 of the articles of incorporation.

Sixth resolution

The meeting decides to proceed to a renumbering of the articles 14 to 22 of the articles of incorporation.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.288,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 janvier 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 6 avril 1988, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER en date du 24 mars 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 26 juillet 1989;

- suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER en date du 27 mai 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 28 novembre 1991;

- suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 10 janvier 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 5 avril 1996;

- suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché, ledit notaire Edmond SCHROEDER, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 29 juin 1999.

Le capital social de la société a été converti en Euro en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1751 du 9 décembre 2002.

Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-neuf Euros vingt et un Cents (€ 2.378.439,21), représenté par quarante-sept mille neuf cent soixante-treize (47.973) actions d'une valeur nominale de quarante-neuf virgule cinq mille sept cent quatre-vingt-sept Euros (€ 49,5787) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2) Modification de l'article 22 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

3) Suppression du capital autorisé et modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-neuf Euros vingt et un Cents (€ 2.378.439,21), représenté par quarante-sept mille neuf cent soixante-treize (47.973) actions d'une valeur nominale de quarante-neuf virgule cinq mille sept cent quatre-vingt-sept Euros (€ 49,5787) chacune.

4) Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 15. (alinéa 1^{er}): L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.30 heures à Luxembourg à l'endroit spécifié dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

5) Suppression de l'article 13 des statuts.

6) Renumérotation des articles 14 à 22.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour et le texte des modifications, insérées dans:

- le "Mémorial C": Numéro 801 du 15 avril 2009 et Numéro 856 du 22 avril 2009;

- le "Lëtzebuerger Journal", les 15 et 22 avril 2009; et

- par lettre recommandée envoyée aux actionnaires en date du 21 avril 2009.

IV. Il résulte de cette liste de présence que sur les quarante-sept mille neuf cent soixante-treize (47.973) actions émises, quarante-cinq mille trente-sept (45.037) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

V. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la majorité des 2/3 des voix exprimées n'est pas en faveur de la modification proposée. Cette modification est retirée de l'ordre du jour.

Ont voté pour 24.553 voix. Ont voté contre 20.484 des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé et de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-neuf Euros vingt et un Cents (€ 2.378.439,21), représenté par quarante-sept mille neuf cent soixante-treize (47.973) actions d'une valeur nominale de quarante-neuf virgule cinq mille sept cent quatre-vingt-sept Euros (€ 49,5787) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 15. (alinéa 1^{er}): L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.30 heures à Luxembourg à l'endroit spécifié dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 13 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une renumérotation des articles 14 à 22 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 mai 2009. Relation: ECH/2009/547. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009060676/201/215.

(090070392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Inno Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.076.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxembourg-Stadt.

Ist erschienen:

Herrn Paul-Hubertus NELKE, Buchhalter mit Geschäftssitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von:

1) Herr Yury BUTAREV, Kaufmann, wohnhaft in ul. Provsajunaya, Haus 16, Korpus 1, Wohnung 19, RU-117321 Moskau, Russland, und

2) der Aktiengesellschaft REGER DIAMOND S.A., mit Sitz in 4, rue des Joncs, Halle 11, L-1818 Howald, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 134.827

beide hier vertreten auf Grund von Vollmachten unter Privatschrift gegeben in Moskau und Luxembourg am 17. April 2009,

welche Vollmachten, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Kompartmenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben und mit derselben einregistriert werden.

Welcher Kompartment, handeln wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zwischen den vorbenannten Vollmachtgebern zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Genannte Parteien haben die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart gemäss folgender Satzung:

I. Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Aktiengesellschaft lautet INNO PROGRESS S. A..

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg-Stadt, Großherzogtum Luxembourg.

Er kann durch einfachen Beschluss der Aktionärsversammlung in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

II. Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Im- und Export sowie der Handel mit Waren aller Art, insbesondere mit Gold und Edelsteinen und die Vermittlung von Warengeschäften und Geschäftspartnern.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

III. Kapital - Aktien

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EUR (31.000,00 EUR), eingeteilt in SECHSHUNDERTZWANZIG (620) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFZIG EUR (50,00 EUR).

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

IV. Verwaltung

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat bestimmt seinen Präsidenten, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

V. Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI. Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

VII. Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens am zweiten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 10 % des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Zeichnung und Einzahlung:

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Herr Yury BUTAREV, vorbenannt:	310 Aktien
2. REGER DIAMOND S.A., vorbenannt:	<u>310 Aktien</u>
TOTAL:	620 Aktien

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EUR (31.000,00 EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmungen:

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31.12.2009.
2. Die jährliche Generalversammlung findet zum ersten mal im Jahre 2010 statt.

51640

Erklärung:

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten:

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.450,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung:

Alsdann sind die eingangs erwähnte Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

a) Herr Yury BUTAREV, Kaufmann, geboren am 28. August 1965 in Moskau, Russland, wohnhaft in ul. Provsajusnaya, Haus 16, Korpus 1, Wohnung 19, RU-117321 Moskau, Russland,

b) Frau Svetlyna MINKO, Officemanagerin, geboren am 26. April 1980 in Dnepropetrovsk, Ukraine, wohnhaft in 7, rue Arthur Thinnes, L-3919 Mondercange, Luxemburg,

c) Herrn Paul-Hubertus NELKE, Buchhalter, geboren am 29. Mai 1952 in Blankenburg/Harz, Deutschland, mit Geschäftssitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, Luxemburg.

Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Aktiengesellschaft „ABAKUS SERVICE S. A.“, mit Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B.75.829).

3) Der Verwaltungsrat wird ermächtigt gemäß Artikel 6 Herrn Yury BUTAREV, Kaufmann, wohnhaft in ul. Provsajusnaya, Haus 16, Korpus 1, Wohnung 19, RU-117321 Moskau, geboren in Moskau, Russland, am 28.08.1965 mit der täglichen Geschäftsführung sowie alleinigen Vertretung der Gesellschaft zu beauftragen.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Generalversammlung im Jahr 2014.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 24, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, welcher dem Notar persönlich bekannt ist, hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P.NELKE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15424. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060612/206/165.

(090070464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr Abdallah Wahbé TAMARI, homme d'affaires demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth (Liban), ici représenté par Monsieur Fabian CORVINA, employé, ayant son adresse professionnelle à L-2212 Luxembourg, 6 Place de Nancy.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 21 avril 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société anonyme adopte la dénomination "WATAMAR & Cie S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

a- La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, société, société financière ou banque ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

b- Mais la Société s'est interdit d'emprunter des fonds auprès des banques libanaises dont la Société est, directement ou indirectement, actionnaire. Il est également interdit à la Société d'obtenir de ces banques ou avec leur garantie toutes sûretés réelles ou personnelles ou tous désistements de droits ou de biens, créanciers ou débiteurs, quels qu'ils soient.

Toute modification du présent alinéa requiert l'approbation écrite et préalable de la Banque du Liban.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social émis de deux cents mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, entièrement libérées.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à 50.000.000,- EUR (CINQUANTE MILLIONS D'EUROS) par la création et l'émission d'actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Toutes les actions de la Société sont et doivent rester nominatives.

La modification de cette disposition requiert l'approbation préalable de la Banque Centrale du Liban.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Transfert d'actions, Restrictions. Le transfert d'actions sera sujet aux restrictions suivantes:

a- Les actions de la Société peuvent seulement être souscrites par et transférées à des personnes physiques, des établissements de crédit, des professionnels du secteur financier au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ainsi que des sociétés de titrisation, ou des sociétés ayant le même objet que la Société (une "Personne").

b- Les transferts d'actions existantes et la souscription de nouvelles actions de la Société nécessitent, l'approbation écrite et préalable de la Banque du Liban dans les cas prévus par les textes réglementaires émis par la Banque du Liban et relatifs à la cession des actions de banques libanaises ainsi que toute modification aux textes précités.

Toute modification du présent alinéa requiert l'approbation écrite et préalable de la Banque du Liban.

Chapitre III - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expres-

sément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de mai chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra la dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de

réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Obligations d'information

Art. 21. Information de la banque du Liban. La Société fournira à la Banque du Liban et à la Commission de Contrôle des Banques du Liban toutes les informations requises par ces autorités en relation avec ses bilans et ses actionnaires, y compris tout bénéficiaire économique effectif, qui possède, directement ou indirectement, 5% ou plus de la totalité des actions ordinaires de toute banque libanaise détenue, directement ou indirectement, en tout ou partie par la Société.

Toute modification de cet article requiert l'approbation préalable de la Banque du Liban.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les 2.000 (deux mille) actions ont été souscrites par l'associée unique et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.750,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Carlo REDING, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy

2) Monsieur Ralph BOURGNON, expert-comptable et fiscal, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

3) Monsieur Ronald WEBER, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme PKF ABAX AUDIT ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg N°B.142.867).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.CORVINA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16482. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060609/206/240.

(090070437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Trimolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.072.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Maria KOHL, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in D-54298 Igel, Zum Waldeskühl 8.

Welche Komparentin den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „TRIMOLUX S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Vermittlung von Wohn- und Gewerbeimmobilien gegen Provision.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfänge des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Die Komparentin erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Zahl der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.

2.- Zur alleinigen Verwalterin wird bestellt:

Frau Maria KOHL, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in D-54298 Igel, Zum Waldeskühl 8,
welche die Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Herr Fabian SCHULZ, Steuerberater, wohnhaft in D-54294 Trier, Eurener Strasse 59 a.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. KOHL, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2009. Relation: ECH/2009/573. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 13. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009060604/201/174.

(090070396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

PT-COM, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds PT-COM, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde am 17. März 2009 beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. März 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009036105/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03410. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Morea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.809.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la première phrase de l'extrait publié au Mémorial C n° 1038 du 19 mai 2009, page 49782:

au lieu de: «Par lettre adressée à la société ci-haut mentionnée, en date du 3 avril 200, les administrateurs, Monsieur Giovanni VITTORE et Monsieur Rémy MENEGUZ, ont démissionné de leur fonction respective.»,

lire: «Par lettre adressée à la société ci-haut mentionnée, en date du 3 avril 2009, les administrateurs, Monsieur Giovanni VITTORE et Monsieur Rémy MENEGUZ, ont démissionné de leur fonction respective.»

Référence de publication: 2009061787/799/13.